



ARRETE N° 2023-004

Arrêté portant permis de stationnement pour déménagement

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de la société Déménagement Laurent Dolin domicilié domiciliée au 1 Impasse de Chaluva Pannesac 79190 à Limalongues en date du 12 janvier 2023, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 07 Grande Rue 37120 à Richelieu;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : Le vendredi 27 janvier 2023 de 08 heures à 17 heures, l'entreprise Déménagement Laurent Dolin demeurant au 1 impasse de Chaluva Pannesac 79190 à Limalonges est autorisée à procéder au déménagement au 07 Grande Rue 37120 à Richelieu.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réserve de 2 places de stationnement pour un poids lourd et une remorque devant le 07 Grande Rue ;

Article 3 : La signalisation est déjà mise en place car des travaux avec pose d'échafaudage sont en cours au 07 Grande Rue à Richelieu.

Article 4 : La société Déménagement Laurent Dolin occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 18/01/2023

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE

